

Libre choix de l'EMS : une illusion

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 38

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-831598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

35 Libre choix de l'EMS

Une illusion

Quelles alternatives à la maison de retraite et comment trouver une place?

Trouver une place en EMS équivaut à un véritable parcours du combattant: cette affirmation revient souvent dans la bouche de personnes qui ont eu à placer un proche. Et c'est parfaitement compréhensible. Dans un contexte chargé émotionnellement, chaque démarche administrative apparaît comme un obstacle. Mais qu'en est-il réellement?

D'abord, on ne choisit pas d'aller en EMS. En tout cas, la plupart du temps. «Quatre fois sur cinq, le patient va directement de l'hôpital à l'établissement médico-social qui lui servira de lieu de fin de vie», rappelle Pierre Ethenoz, patron de La Rozavère à Lausanne. Une proportion retrouvée grosso modo sur tout le territoire romand.

Il est temps de s'adapter

Etape suivante: si le patient n'est pas en pleine possession de ses facultés (l'âge moyen d'un résident est de 80 ans), ses proches ont-ils la possibilité de choisir librement l'établissement qu'ils pensent le plus approprié? En théorie, oui. La pratique est évidemment plus complexe. Faut-il le rappeler, le placement dépend d'abord de la disponibilité en lits et la situation varie d'une région à l'autre. Vaud, par exemple, paie aujourd'hui encore le moratoire de cinq ans décidé en matière de construction de nouveaux EMS. «En moyenne, il manque 600 lits dans le canton», note Tristan Gratier, secrétaire général de l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS).

Les autres cantons romands semblent moins dans l'urgence. Mais la situation reste globalement tendue. Et tout le monde sera contraint de fournir un effort sérieux pour répondre aux besoins démographiques. Illustration avec Fribourg qui devrait voir sa population âgée de plus de 65 ans passer de 35 000 personnes (2007) à 61 000 en 2025. Une planification gouvernementale suggère ainsi de faire grimper le nombre de lits de 2500 à 2830 en 2025. Suffisant? Sans doute pas, si l'on considère que l'offre pour les personnes âgées se limite aux seuls EMS. Ce qui n'est heureusement pas le cas. De ce côté-ci de la Sarine, et depuis plusieurs années déjà, les politiques ont mis l'accent sur le développement des soins à domicile, des appartements protégés et des unités d'accueil temporaire (hébergement de jour ou de nuit) et les courts séjours (limités dans le temps).

L'offre est donc variée. Reste à savoir comment procéder. Pour ce qui est des EMS, là encore, Vaud se distingue depuis une bonne dizaine d'années. C'est le seul canton à s'être doté d'un organisme étatique pour gérer les dossiers (Genève est en passe d'instaurer le même dispositif). Celui-ci s'occupe entièrement des cas et fait ensuite des propositions aux patients ou aux familles, qui ont la liberté de refuser. Chef de service, Fabrice Ghelfi explique le raisonnement qui a motivé cette création. L'équation était simple. D'un côté, beaucoup de personnes âgées dans un canton doté d'un hôpital universitaire, et de l'autre, un manque chronique de lits: il fallait mettre en place la gestion la plus rigoureuse possible. D'autant plus que les enjeux financiers sont importants. Quand on sait qu'une journée au CHUV coûte quelque 1200 fr. contre 300 fr. en EMS (dont la moitié environ à charge du pensionnaire), il vaut mieux ne pas perdre de temps... Au final, on estime à deux mois le délai moyen d'attente avant un transfert en EMS.

Dans les autres cantons, comme Fribourg, c'est le bon vieux système D qui prévaut. «Souvent, ce sont les familles qui téléphonent aux EMS pour trouver un lit, admet Emmanuel Michielan, secrétaire régional de l'Association faitière des homes fribourgeois. Bien sûr, une organisation centralisée serait plus efficace, mais il ne faut pas dramatiser non plus. Dans 90 % des cas, cela se passe très bien.» Un constat partagé par Jean-Daniel Zufferey, secrétaire général de l'association valaisanne équivalente. Il relève même que, selon les régions, des établissements ont des lits vacants.

Trouver un EMS reste bel et bien une épreuve ressentie différemment par chacun, au fil des démarches à effectuer et du nombre d'obstacles rencontrés. Un chemin rendu plus difficile encore par la charge affective. La réalité d'un établissement médico-social peut choquer. Parfois, pour des raisons objectives et techniques, comme le fait de voir son parent dans une chambre à deux lits, sans jolie vue, le tout dans un établissement vétuste et situé loin de tout. Dans un monde idéal, chacun devrait pouvoir choisir son dernier lieu de vie. Mais l'argument économique demeure l'écueil lorsqu'il s'agit de justifier l'existence de telles maisons de retraite. Pour rappel, 80% des pensionnaires ne sont pas en mesure, avec leur pension, de payer l'entier du forfait hôtelier et doivent être aidés par les prestations complémentaires.